

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Eybens (France), 2 avril 2024

Waga Energy augmente le montant alloué à son contrat de liquidité

Waga Energy (EPA : WAGA) a signé le 2 avril 2024 un avenant au contrat de liquidité conclu le 19 novembre 2021 avec la société Portzamparc – BNP Paribas, afin d'augmenter de 300 000 euros les moyens qui y sont affectés. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 portant sur l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de la pratique de marché admise, vise à améliorer la liquidité du titre et à créer de meilleures conditions de négociation pour les investisseurs.

Ainsi, la position après apport de ces nouveaux moyens en date du 2 avril 2024 est de :

- 29 187 titres
- 594 124,59 euros.

À propos de Waga Energy

Waga Energy (EPA : WAGA) produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets (« gaz de décharge ») grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile. Waga Energy finance, construit et exploite ses unités WAGABOX® dans le cadre de contrats à long terme avec les opérateurs de sites de stockage pour la fourniture du gaz brut, et génère des revenus en revendant le biométhane ou en fournissant un service d'épuration. À la date de ce communiqué, Waga Energy exploite 22 unités (détenues en propre ou vendues) en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée de 895 GWh/an. Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris.

CONTACT :

Laurent Barbotin

+33 (0)7 72 77 11 85

laurent.barbotin@waga-energy.com